

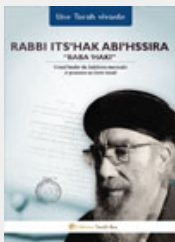


Traité Guittin

Michna 10 - Chapitre 8

[י] גט קירח, הכול משלימין עליו, כדברי בן ננס; רבי עקיבה אומר, אין משלימין עליו אלא קרובים הראויים להעיד במקום אחר. איזה הוא גט קירח, כל שקשריו מרובין מעדיו.

Chacun peut compléter un acte de divorce chauve ; ce sont les paroles de ben Nanass. Rabbi Akiva dit : « Seuls des parents proches, admis à témoigner ailleurs, peuvent le compléter ». Qu'est-ce qu'un acte de divorce dont les plis sont plus nombreux que les témoins.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions